

Poussé par sa paranoïa, le gouvernement libéral, après avoir présenté ces mesures qui ont accru la dissension parmi les Canadiens, est prêt à recourir à tous les moyens, y compris celui de la clôture, pour accomplir ce qu'il aurait pu accomplir beaucoup plus facilement—et avec le consentement unanime de la Chambre encore—en versant au gouvernement du Québec le plein montant qui lui revient de droit, et en reconnaissant que le Québec, comme toutes les autres provinces, est seul habilité à décider de la façon de percevoir sa taxe de vente au détail. Québec aurait eu à répondre alors à sa population de sa façon de procéder. Il n'appartient pas au gouvernement fédéral de juger si la façon dont une province perçoit sa taxe de vente se justifie. Ce n'est pas de ses maudites affaires. Le fait est que dix provinces ont maintenant accepté de réduire leurs taxes de vente et de modifier leurs lois à cet égard, et elles se sont engagées à poursuivre les objectifs qui figuraient déjà dans le budget du ministre.

J'ai encore une chose à dire avant de m'asseoir, monsieur l'Orateur. Le ministre a parlé aujourd'hui d'une forte augmentation des ventes au détail pour les mois d'avril et de mai par rapport aux mois correspondants de l'année dernière. Cela me rappelle une vieille blague où l'on demande à quelqu'un comment se porte sa femme et il répond «par rapport à quoi?». Si vous comparez les ventes de détail des mois d'avril et de mai de cette année à celles des mois correspondants de l'année dernière, qui a été mauvaise, la situation ne peut que s'être améliorée. Lorsque le gouvernement se vante des résultats qu'a déjà produits son budget en avril et en mai, il fabule. Il est incontestable que le budget a probablement contribué à ce mouvement, mais ce n'est certainement pas une raison pour passer outre la souveraineté que notre constitution confère aux provinces.

● (1722)

Si le ministre des Finances désirait vraiment redresser l'économie nationale il devrait tenir compte de ce que le ministre des Finances de la Saskatchewan a déclaré au Parlement de cette province le soir même où le ministre des Finances a présenté son budget à la Chambre. En parlant de la Saskatchewan, M. Smishek a dit:

... nous aurions préféré une réduction permanente de l'impôt fédéral sur le revenu pour les Canadiens à revenus faibles ou moyens. Cela aurait mis de l'argent dans les poches de ceux qui en ont le plus besoin et aurait certainement stimulé les dépenses à la consommation...

Il a ensuite ajouté:

Je trouve malheureux que le gouvernement fédéral ait tant tardé à nous demander de participer à cette réduction des taxes.

Et un peu plus tard il a ajouté ce qui suit:

Il est certain que c'est à la réunion des ministres des Finances qui a eu lieu en janvier ou à celle des premiers ministres qui a eu lieu en février que le gouvernement fédéral aurait dû présenter cette proposition fiscale aux provinces. Mais il ne l'a pas fait.

De plus, en même temps que le ministre des Finances de la Saskatchewan m'a autorisé à déclarer à la Chambre qu'à son avis le Québec devrait recevoir cette somme de 225 millions, il a ajouté:

A mon avis, une meilleure façon de stimuler l'économie serait de consentir des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers de façon sélective—

Impôt sur le revenu—Loi

Et plus tard il a déclaré:

Je désapprouve le fait que le gouvernement fédéral soit intervenu dans un domaine de juridiction provinciale en s'efforçant d'arrêter la politique de taxe de vente au détail des provinces.

Il a dit, en fait, «nous acceptons de collaborer; nous nous y sommes engagés; nous tiendrons parole». On ne peut douter que M. Parizeau ne tienne parole et qu'il n'enlève les taxes dans cinq domaines de taxe au détail relevant de sa compétence. Ils ont donné leur parole et ils la tiennent.

Il suffira d'adopter un bill modifié pour que cette loi soit acceptée à l'unanimité. J'espère, même si les choses en sont là, que le ministre des Finances et son secrétaire parlementaire nous diront qu'ils sont prêts à faire cela en comité plénier, à partir de demain. S'ils le faisaient, ils seraient étonnés du peu de temps qu'il faudrait pour adopter ce bill.

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, à écouter les différents discours qui ont été prononcés par ceux qui m'ont précédé, il est visible que le bill C-56 a été présenté dans le but de solutionner un genre de problème de taxation découlant d'une mauvaise répartition des taxes, puisqu'on a presque toujours parlé des relations entre Québec et Ottawa en rapport avec le débat sur ce projet de loi. Même s'il contient de bonnes choses, nous serons sans doute obligés de voter contre, parce que la façon de faire la répartition n'est pas en conformité du bon sens. Malheureusement, ce projet de loi ne contient pas ce qu'il faut pour amener de l'ordre dans le désordre actuel qui se maintient depuis une couple de mois.

Ici, à la Chambre des communes, nous assistons particulièrement depuis deux mois presque à un genre de débat où les gens se contredisent parfois. Ceci me rappelle une réflexion d'un président de la Chambre des communes, le 27 octobre 1971, qui mentionnait, comme en fait foi la page 9086 du Hansard. Il disait:

Si les députés prennent cinq minutes sur la période des questions pour déclarer que ce que le ministre a dit n'est pas ce qu'il a dit et si le ministre répond en déclarant que ce qu'il a dit était ce qu'il pense avoir dit, nous pourrions continuer longtemps.

Et puis, sans trop de résultats, nous avons constaté cela à l'occasion, nous l'avons constaté d'ailleurs au début de la séance cet après-midi. Alors, pour revenir au bill, depuis le début de cette bataille de taxe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, nous avons eu l'occasion d'entendre, je le disais tantôt, les discours variés des représentants des deux gouvernements, à Ottawa et à Québec, à l'occasion. Ici, à la Chambre des communes, un député avide de publicité a réussi à provoquer ce qu'il désirait, une pénalité d'une journée en dehors de la Chambre. Cependant, c'est loin d'être une solution au problème. Les gouvernements sont si habitués à puiser de l'argent dans les poches des citoyens sous toutes les formes de taxes possibles qu'ils ne savent plus comment s'y prendre lorsqu'ils en ont à donner; c'est une vraie pitié de les voir agir.

Dans son discours à la Chambre des communes, le 17 mai 1978, le ministre des Finances (M. Chrétien) mentionnait, à la page 5524, deuxième colonne, et je cite:

La taxe est très importante.